

Compte rendu de la Réunion d'information sur le thème « Alimentation et petit budget » du 28/02/2022

Professionnels participants : Cf. Feuille d'émergence

Informations Diverses

- Rappel d'information sur le Pôle

Présentation des intervenants

Céline ROFINELLA, Espace Service Aînés, Ophilia ABURABI, Intervention Sociale et Orientation, CCAS Agence Nord.

- Le public principal de l'ESA du CCAS sont les personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie
- L'aide alimentaire facultative principale du CCAS est le CAP (chèque d'accompagnement personnalisé). C'est un titre de paiement qui se présente sous forme de carnet, comme les chèques restaurant, que les personnes peuvent utiliser pour acheter des denrées alimentaires ou des produits d'hygiène dans des grandes surfaces affiliées (Casino, Carrefour, Auchan...)
 - Le montant est défini en fonction de la composition du foyer, de la situation de la personne et de ses revenus. Un carnet équivaut à 25€ (5 chèques de 5€), une personne seule peut prétendre à 2 carnets, soit 50€. Chaque personne supplémentaire dans le foyer (conjoint.e ou enfants) ouvre droit à un carnet de 25€ en complément.
 - C'est une aide très ponctuelle qui intervient pour palier la rupture de ressource ou la difficulté financière passagère.
 - Une personne peut en bénéficier 1 seule fois par an, bien qu'il soit possible d'aller jusqu'à 3 fois dans une année pour certaines situations exceptionnelles. Les demandes doivent être au minimum espacées d'un mois.
 - Pour faire une demande, il n'y a pas de critère d'âge, il faut un courrier d'orientation d'un travailleur social ainsi que des justificatifs de ressources, des pièces montrant la rupture partielle ou totale de ressources et une pièce d'identité.
- Il existe également un partenariat avec les associations caritatives :
 - Les personnes nécessitant une aide alimentaire peuvent solliciter un travailleur social pour avoir un courrier d'orientation et se présenter aux associations caritatives telles que le secours populaire, les restos du cœur et autres.
- Enfin, le CCAS propose un service de portage de repas qui peut être financé par l'aide sociale. Pour en bénéficier il suffit de s'inscrire par téléphone auprès du service spécifique au sein du CCAS.

Pour joindre le CCAS, contactez le : 04 84 52 51 61

Damien NOVEL, Directeur de Basile pour nos aînés, service de portage de repas.

- Entreprise Marseillaise créée en 2017, à la base pour les repas de collaborateurs. Elle a pour vocation de proposer à tous une cuisine généreuse, solidaire et locale.
- En 2019, un constat émerge, qu'en est-il de nos aînés ? Les offres proposées aux seniors sont très limitées concernant le portage de repas.
- Lancement en 2021 du service de portage de repas Basile pour nos aînés sur tout le département. La formule proposée sort des schémas « classiques » puisqu'elle propose des menus basiques auxquels sont ajoutés des options de choix pour que les personnes puissent pleinement profiter de ce qu'elles aiment manger.
- L'entreprise propose plusieurs régimes alimentaires : sans sucre, sans sel, sans viande, sans poissons et allant jusqu'à la texture mixée.
- Le portage de repas Basile s'implique également dans la dimension solidaire :
 - Solidej : tous les dix repas vendus, un repas est donné au Secours Populaire
 - Arrondi solidaire pour faire un don à une association caritative
- Emballage éco responsable, 85% de carton qui peut donc être recyclé et made in France.
- Le petit + : les repas sont régulièrement accompagnés de petites attentions (petit mot ou petit cadeau) pour apporter plus d'humanité et de lien social à ces personnes.
- Le portage de repas peut être financé par le département dans le cadre de l'APA ou par les caisses de retraite par le biais notamment de l'ARDH en sortie d'hospitalisation.
- Il existe également la possibilité de déduire le tarif de ses repas en défiscalisation afin d'avoir une réduction ou un crédit d'impôt à la fin de l'année.
- La mise en place de la prestation peut être très rapide si le besoin est urgent, en 12h la personne peut être intégrée à la tournée.
- Pour offrir l'assurance de repas équilibrés en plus d'être bons, une équipe de diététiciens.nes élabore le menu de chaque semaine.
- Les livraisons se font les lundis, mercredis et vendredis. Tout est noté sur les étiquettes et sur les sacs.
- Le tarif des formules est entre 7,75€ et 9,05€ pour une formule allant de : plat dessert ou entrée plat à entrée, plat et dessert.

Pour contacter Basile pour nos aînés, contactez le : 04 86 94 09 37

Amélie CAYOL, Pôle Infos seniors Marseille Nord.

- L'action alimentation plaisir santé et petit budget existe depuis 2016 et a toujours rencontré un franc succès.
- Elle est financée par le CNSA et le Conseil Départemental 13 ce qui permet de proposer cette action gratuitement aux seniors.
- L'action se divise en 2 types d'ateliers :
 - Les 4 ateliers d'information animés par une diététicienne qui pourra prodiguer conseils et astuces pour manger équilibré tout en se faisant plaisir. 1 atelier sera également animé par une CESF qui pourra apporter des clés indispensables pour gérer au mieux le budget alimentation, sans pour autant se priver.
 - Les 4 ateliers de cuisine animés par une cheffe pour pouvoir profiter de recettes simples et économiques, que les participants réalisent et déguste en groupe.

- Les seniors ont la possibilité de venir seuls ou accompagnés de leur aidant ou de leur auxiliaire de vie.
- Le prochain programme aura lieu durant le second semestre 2022, les dates vous seront communiquées.

Pour plus de renseignements ou pour les inscriptions, contactez le Pôle Infos seniors, au 04 91 60 37 16, demandez Amélie.

Nous avons été ravies d'enfin vous retrouver en cette année 2022, qui, nous l'espérons, sera riche d'échanges et de débats !

Marseille, le 28/02/2022
Anaïs NASSIF et Amélie CAYOL.